



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE  
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT  
du 27 avril 2017  
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

**3.4**

**BUDGET PRIMITIF 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept avril à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

**Délégués présents :**

<b>TOULOUSE METROPOLE</b>	
<b>BASELGA</b> Michel <b>BIASOTTO</b> Franck <b>COQUART</b> Dominique <b>DOITTAU</b> Véronique <b>FONTA</b> Christian <b>FRANCES</b> Michel <b>LABORDE</b> Pascale <b>LAIGNEAU</b> Annette <b>MALNOUE</b> Philippe <b>MONTI</b> Jean-Charles <b>MOUDENC</b> Jean-Luc	<b>ROUGÉ</b> Michel <b>RUSSO</b> Ida <b>SANCHEZ</b> Francis <b>SERP</b> Bertrand <b>SIMON</b> Michel <b>SUSIGAN</b> Alain <b>SUSSET</b> Martine <b>TOUTUT-PICARD</b> Elisabeth <b>TRAVAL-MICHELET</b> Karine <b>URSULE</b> Béatrice <b>VIGNON-ESTEBAN</b> Corinne
<b>MURETAIN</b>	
<b>MANDEMENT</b> André <b>SERE</b> Elisabeth <b>MORERE</b> André	<b>SUTRA</b> Jean-François <b>COMBRET</b> Jean-Pierre <b>DELSOL</b> Alain
<b>SICOVAL</b>	
<b>OBERTI</b> Jacques <b>LATTARD</b> Pierre	<b>AREVALO</b> Henri <b>SERIEYS</b> Alain
<b>SAVE AU TOUCH</b>	
<b>MIRC</b> Stéphane	<b>ALEGRE</b> Raymond
<b>COTEAUX BELLEVUE</b>	

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir

**COLL** Jean-Louis, représenté par M. MANDEMENT  
**HAJIJE** Samir, représenté par Mme LAIGNEAU  
**MEDINA** Robert, représenté par Mme RUSSO  
**MORINEAU** Christine, représentée par M. COMBRET  
**PACE** Alain, représenté par M. SUTRA  
**SANCÉ** Bernard, représenté par M. SIMON

### Délégués titulaires excusés

**ANDRE** Gérard  
**BAYONNE** Serge  
**BOISSON** Dominique  
**BOLZAN** Jean-Jacques  
**BROQUERE** Gilles  
**CALVET** Brigitte  
**CARLES** Joseph  
**CHOLLET** François  
**COSTES** Bruno  
**DELPECH** Patrick

**DESCLAUX** Edmond  
**DUCERT** Claude  
**ESCOULA** Louis  
**FAURE** Dominique  
**FOREST** Laurent  
**GRENIER** Maurice  
**GRIMAUD** Robert  
**LAFON** Arnaud  
**LATTES** Jean-Michel  
**LOZANO** Guy

**MARIN** Claude  
**MARIN** Pierre  
**MOLINA** Jean-Louis  
**PERE** Marc  
**PLANTADE** Philippe  
**RAYNAL** Claude  
**SAVIGNY** Thierry  
**TABORSKI** Catherine

### Délégués suppléants excusés

**ARDERIU** François  
**BOLET** Gérard  
**DUQUESNOY** Bernard  
**GARCIA** Mireille

**MAZEAU** Jacques  
**MOGICATO** Bruno  
**ROUSSEL** Jean-François  
**SERNIGUET** Hervé

**SIMEON** Jean-Jacques  
**SOURZAC** Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 34	Votants : 40
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 40

Le projet de Budget primitif 2017 s'inscrit dans le cadre des hypothèses présentées lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB 2017) intervenu en Comité syndical du 27 mars 2017. Il vise à permettre la mise en œuvre du programme de travail prévisionnel de l'année 2017, joint en **annexe 1**, lequel sera marqué principalement, par les activités relatives aux révisions du SCoT à savoir :

- les travaux de finalisation de la 1<sup>ère</sup> révision du SCoT, à la suite du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête ;
- les travaux (reprises de chantiers de la 1<sup>ère</sup> révision et premières concertation) en vue de prescrire la 2<sup>ème</sup> révision du SCoT.

Parallèlement, au titre de la mise en œuvre du SCoT, le suivi des documents d'urbanisme ainsi que les mises à jour de l'outil de veille active seront poursuivis.

Conformément au DOB 2017, le budget 2017 nécessitera, du fait de l'engagement de la 2<sup>ème</sup> révision, une augmentation de la cotisation des EPCI membres par rapport aux exercices budgétaires précédents), à hauteur de 715 000 € et réparties au prorata de leur population et de leur potentiel fiscal, conformément à l'**annexe 2**<sup>1</sup>. Il prend, également, en compte, l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2016.

Le Budget primitif 2017 s'équilibre, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 1 079 260.00 €, et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 58 120.00 €, ses principaux postes se présentant de la manière suivante :

---

<sup>1</sup> Du fait de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la C.A. du Muretain, de la C.C. Axe-sud et de la CCRCSA, le nouveau Muretain aggro. est redevable de la cotisation correspondant à celle des trois anciens EPCI.

## DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	673 740,00€
o Loyer et charges (locaux SMEAT)	24 300,00 €
o Location de matériel	11 000,00 €
o Etude et recherche (provision)	21 528,00 €
o Frais d'acte et contentieux	34 800,00 €
o Publicité, publications	16 012,00 €
o Frais d'affranchissement et télécommunications	12 500,00 €
o Concours divers, cotisations (AUAT) (dont reliquat 2016)	535 000,00 €
o Autres services extérieurs	18 600,00 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	243 000,00 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	161 500,00 €
o Frais de missions élus	500,00 €
o Re-versement FEDER :	161 000,00 €
• Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 020,00 €
o Dotations amortissements et provision	1 020,00 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 1 079 260,00 €.

## RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Participation des collectivités membres : (cf. annexe 1)	715 000,00 €
• DGD spéciale SCoT (estimation)	20 000,00 €
• Autres recettes	1299,61 €
• Excédent de fonctionnement reporté	342 960,39 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 1 079 260,00 €.

## DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Chapitre 10 : Annulation d'un titre FCTVA	1 162,00 €
• Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	53 858,00 €
• Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	3 100,00 €
• Chapitre 27 : Dépôts et cautionnements	100,00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 58 120,00 €.

## **RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté : 56 797.07 €
- Chapitre 1082 : FCTVA 302.93 €
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) 1 020.00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 58 120.00 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget primitif 2017.

**Le Comité syndical  
entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
délibère et décide**

### **Article premier :**

D'adopter le Budget Primitif 2017 du SMEAT, équilibré, en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 1 079 260.00 € (un million soixante-dix-neuf mille deux-cent-soixante euros) et, en recettes et en dépenses de la section d'investissement, à la somme de 58 120 € (cinquante-huit mille cent-vingt euros) conformément au document joint à la présente délibération.

### **Article 2 :**

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe.

### **Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 5 mai 2017.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour  
Mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme**

**Le Président**

**Jean-Luc MOUDENC**

## Annexe 1

# Programme de travail 2017 du SMEAT

### Rappel de l'exercice 2016

L'année 2016 a été principalement marquée par les travaux liés à la 1<sup>ère</sup> révision du SCoT, prescrite le 9 décembre 2014 et dont le projet a été arrêté le 29 janvier 2016. La procédure s'est poursuivie par la consultation des personnes publiques associées puis l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 octobre au 18 novembre 2016. S'en est suivi un travail d'échange et de réponse à la commission d'enquête, laquelle a rendu un avis favorable assorti d'une seule réserve. La fin de l'année 2016 a notamment été consacrée à l'analyse des recommandations de la commission au regard du projet de SCoT arrêté.

Parallèlement, dès le second semestre 2016, les travaux préparatoires à la seconde Révision du SCoT ont été engagés. Ils ont permis de réunir les élus lors de trois séminaires :

- Le séminaire « Perspectives d'Agglo' » a conduit les élus des EPCI membres et des communes à échanger autour de l'identité territoriale de la grande agglomération toulousaine (image, attractivité, croissance...) , de revisiter quinze années de projets partagés et d'éclairer les nouveaux défis et nouveaux sujets de demain par les travaux déjà engagés (chantiers de la 1<sup>ère</sup> révision, concertation EPCI...) ;
- Les séminaires prospectifs : « attractivité », de mi-décembre 2016, et « modes de vie », début 2017, réunissant élus, personnes publiques associées et socio-professionnels de la grande agglomération toulousaine, ont mis en avant l'enjeu de qualité du cadre de vie comme ressort essentiel de l'attractivité, y compris économique, dans un contexte de scénarios ouverts quant aux attentes aux comportements des habitants.

Parallèlement, la mission de suivi des documents d'urbanisme s'est poursuivie, avec l'examen de quarante procédures (dont sept révisions) qui ont donné lieu à onze réunions du groupe de suivi des documents d'urbanisme ainsi qu'à sept rencontres avec des maires ; le SMEAT ayant, en outre, été représentés dans 22 réunions de personnes publiques associées.

De même l'activité relative à l'outil de veille active (OVA) s'est poursuivie (collecte et traitement des données), et a fait l'objet d'une restitution lors du CS du 21 septembre 2016 (millésime 2015) qui a, ensuite, été mis en ligne sur le site du SMEAT.

## Eléments pour le programme de travail de l'exercice 2017

### 1. Finalisation de la 1<sup>ère</sup> révision du SCoT

L'année 2017 débute par la finalisation du projet de première révision, notamment par la prise en compte des recommandations de la commission au regard du projet de SCoT arrêté en vue de son approbation au printemps.

### 2. Mise en œuvre du SCoT

Au titre de la mise en œuvre du SCoT, le suivi des documents d'urbanisme ainsi que les mises à jour de l'outil de veille active seront poursuivis. L'exercice de veille et de suivi sera cette année renouvelé dans sa forme afin de mettre en avant les indicateurs plus stratégiques et d'en favoriser la diffusion comme outil d'aide à la décision pour les collectivités membres du Smeat. Ces travaux seront complétés par un premier rendu de l'outil de suivi des pixels (mises en œuvre des nouvelles dispositions de la 1<sup>ère</sup> révision du SCoT liées aux extensions urbaines).

### 3. Engagement de la 2<sup>ème</sup> révision du SCoT

D'autre part, l'année 2017 devra conduire à prescrire, par délibération, la 2<sup>ème</sup> révision du SCoT. Pour ce faire, le programme d'activité sera consacré à la définition des attendus (grands objectifs) de cette nouvelle révision, qui s'apparentera à une « ré-élaboration ». Aux côtés du SMEAT, qui s'appuie sur les travaux d'étude et d'animation de l'AUAT dans le cadre de son programme partenarial annuel, les EPCI seront les premiers contributeurs d'un dispositif renouvelé, qui se veut largement participatif : les personnes publiques associées et les représentants de la société civile, notamment les CODEV, seront également parties prenantes de cette démarche.

A cet effet, des ateliers thématiques, qui pourront, à la demande des intercommunalités, se dérouler dans chaque territoire, seront l'occasion de donner la parole à l'ensemble des élus autour des 6 thèmes ayant fait l'objet d'attention lors de la première révision, et qui seront alimentés par les travaux de la première révision (R1), notamment ceux de ses six chantiers :

- *Hypothèses d'accueil : [R1 Chantier 4,6]*
  - Croissance démographique, sociologie des ménages...
  - Besoins en emploi, activité, formation...
  - Production de logement, mixité sociale et fonctionnelle...
- *Urbanisme / mobilité / proximité : [R1 Ch.1, 6]*
  - Transport en commun, usage de la voiture...
  - Accessibilité, maillage...
  - Equipements, commerce, grands projets...
- *Optimisation foncière : [R1 Ch.2, 5]*
  - Besoins fonciers par vocation...
  - Capacités en intensification, renouvellement, intra-urbanisation, formes urbaines...
  - Besoins en extension urbaine, consommation ENAF...

- *Ressources, énergie, climat : [R1 Ch.1, 2]*
  - Nature en ville, TVB, projet agricole...
  - Changement climatique et transition énergétique...
  - Gestion des ressources et des risques
  
- *Outils de représentation [R1 Ch.5]*
  - Pixels, enveloppes, tableau de bord, suivi : quels outils pour remplir les six fonctions du pixel ?
  
- *Rural dans la grande aggro' [R1 Ch3, 4, 6]*
  - spécificités et interactions, influences
  - projet agricole,
  - mobilités
  - équipements...

Répartis en deux cycles, ces ateliers seront précédés de rencontres avec les personnes publiques associées et les socio-professionnel.

Puis, une fois définis les grands objectifs pour l'élaboration de la 2<sup>ème</sup> révision, des commissions contributives seront à organiser, réunissant élus du territoire, personnes publiques associées et socio-professionnels, pour alimenter (au cours de l'année 2018) les travaux en vue de diagnostic renouvelé de la Grande agglomération.



## ANNEXE 2

### Calcul des cotisations 2017 des EPCI membres

NOM DE LA COMMUNE	POPULATION DGF 2016	TAUX A (Pop/tot)	a = 50% contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2016	TAUX B (potentiel/total)	b = 50% contrib x taux B	CONTRIB. 2017 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	755 805	75,05%	268 303 €	546 561 321	87,02%	311 097 €	579 400 €
LE MURETAIN AGGLO *	92 053	9,14%	32 678 €	31 769 216	5,06%	18 083 €	50 761 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES AXE-SUD *	22 727	2,26%	8 068 €	6 259 664	1,00%	3 563 €	11 631 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DES COTEAUX DU SAVES ET DE L'AUSSONNELLE*	3 361	0,33%	1 193 €	318 547	0,05%	181 €	1 374 €
SICOVAL	75 489	7,50%	26 798 €	32 136 139	5,12%	18 292 €	45 089 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE	19 391	1,93%	6 884 €	3 798 285	0,60%	2 162 €	9 046 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH	38 247	3,80%	13 577 €	7 241 859	1,15%	4 122 €	17 699 €
	<b>1 007 073</b>	<b>100,00%</b>	<b>357 500 €</b>	<b>628 085 031</b>	<b>100,00%</b>	<b>357 500 €</b>	<b>715 000,00 €</b>

Cotisation globale	<b>715 000 €</b>
--------------------	------------------

(\*) soit, pour le nouveau Muretain agglo : 50 761 + 11 631 + 1 374 = 63 766 €